National Defence | Défense nationale

Chief Review Services | Chef - Service d'examen

CRS | CS Ex

Évaluation du programme de subvention de l'Institut pour la surveillance et la recherche environnementales (ISRE)

Octobre 2009

1258-174 (CS Ex)

Canada

Table des matières

Liste d'abréviations ..... **i**

Sommaire des résultats ..... **ii**

Introduction **1**
- Contexte 1
- Objectifs 1
- Portée 2
- Méthodologie 2
- Limites de l'étude 3
- Description du programme 3

Constatations et recommandations **6**
- Pertinence 6
- Rendement (efficacité, efficience et économie) 9
- Autres enjeux 20

Annexe A – Plan d'action de la direction **A-1**

Annexe B – Matrice d'évaluation de l'ISRE **B-1**

Liste d'abréviations

AAP	Architecture d'activités de programmes
AAR	Appui aérien rapproché
ACEMFA	Chef d'état-major adjoint de la Force aérienne
AD	À déterminer
AF	Année financière
BFEEE	Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
CAA	Contrôle aérien avancé
CES	Comité d'examen scientifique
CGRR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
CS Ex	Chef – Service d'examen
CT	Conseil du Trésor
CTA	Connaissances traditionnelles autochtones
CVE	Composante valorisée d'un écosystème
DOAD	Directives et ordonnances administratives de la Défense
DP	Demande de propositions
DPCF Air	Directeur – Production à contrat de la force (Air)
EFME	Entraînement de forces militaires étrangères
FC	Forces canadiennes
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISRE	Institut pour la surveillance et la recherche environnementales
LCEE	*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
LEP	*Loi sur les espèces en péril* (loi fédérale)
MC	Mémoire au Cabinet
MDN	Ministère de la Défense nationale
Min DN	Ministre de la Défense nationale
MTGB	Military Training Goose Bay
NORAD	Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord
OA	Ordres d'atténuation
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAE	Programme d'atténuation environnementale
PE	Protocole d'entente
PEM	Protocole d'entente multinational
SGE	Système de gestion de l'environnement
SM	Sous-ministre
ZEBA	Zone d'entraînement à basse altitude

Sommaire des résultats

Le financement de la subvention désignée à l'Institut pour la surveillance et la recherche environnementales (ISRE) a été approuvé et est en vigueur jusqu'au 31 mars 2010. Conformément à la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor (CT) et à l'accord de subvention du programme, une évaluation sommative est requise pour déterminer s'il faut poursuivre le programme.

L'évaluation a servi à déterminer la pertinence et le rendement de l'ISRE.

Évaluation globale

- L'ISRE atteint ses objectifs de rendement.
- Le programme de paiements de transfert de l'ISRE demeure pertinent et efficace.

Principales constatations

Pertinence

L'ISRE aide le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité à l'égard d'une bonne gérance environnementale. Il appuie le mandat du ministère de l'Environnement, qui consiste à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel, ainsi que l'activité de programme du ministère de la Défense nationale (MDN) « Protection et gérance de l'environnement ». Les priorités annuelles de l'ISRE en matière de recherche sont pertinentes et adaptées aux changements dans les activités d'entraînement actuelles et proposées dans la zone d'entraînement militaire à basse altitude (ZEBA) à Goose Bay.

Rendement

L'ISRE a réussi à établir des relations professionnelles avec d'autres organismes de recherche et organisations régionales et à instaurer un niveau élevé de coopération et de confiance entre divers intervenants. Les travaux de recherche environnementale antérieurs et actuels, conjugués aux programmes de surveillance et à des programmes d'atténuation appropriés et efficaces, n'ont pas encore déterminé que les activités militaires en cours entraînaient d'importantes incidences environnementales néfastes qui ne peuvent être atténuées ou justifiées. Cela tend à confirmer directement la viabilité du programme d'entraînement militaire.

Recommandations

Pendant que la ZEBA Goose Bay est un secteur désigné et utilisé pour les activités d'entraînement militaires et puisque le gouvernement fédéral conserve la responsabilité de la gérance environnementale de ce secteur, l'ISRE a encore un rôle à jouer. Étant donné que l'ISRE est actuellement jugé pertinent et efficace et qu'il a démontré l'optimisation des ressources, il est recommandé de maintenir le financement de la subvention désignée à l'ISRE.

Nota : Une liste plus détaillée des recommandations du CS Ex et des réponses de la direction figure à l'annexe A – Plan d'action de la direction.

Introduction

Contexte

L'ISRE a été créé en 1995 par suite d'une recommandation d'une commission indépendante d'évaluation environnementale du gouvernement fédéral mise sur pied pour examiner les activités militaires aériennes au Labrador et dans le Nord-Est du Québec.

La Commission d'évaluation environnementale, formée par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE), a examiné le programme militaire d'entraînement au vol à la 5e Escadre Goose Bay et produit en 1995 le rapport sur les activités militaires aériennes au Labrador et au Québec. Dans ce rapport, qui renfermait 58 recommandations, elle a proposé la création de l'ISRE comme condition préalable essentielle à l'approbation d'un protocole d'entente multinational (PEM), entre le Canada et divers pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), pour l'exécution d'activités d'entraînement au vol à basse altitude dans la ZEBA.

Depuis ce temps, les besoins des alliés en matière d'entraînement au vol à basse altitude ont beaucoup diminué et le PEM, dont l'ISRE était une condition préalable, n'est plus en vigueur. D'autres activités militaires, comme l'instruction de survie, outre un entraînement limité au vol à basse altitude, sont actuellement planifiées dans la ZEBA. Par ailleurs, les arrangements qui étaient visés par le PEM ont été remplacés par des accords distincts et des options de paiement « au fur et à mesure ».

Conformément à la politique de 2008 du CT sur les paiements de transfert et à l'accord de subvention de 2005 entre le ministre de la Défense nationale (Min DN) et l'ISRE, une évaluation sommative de la subvention désignée à l'ISRE est nécessaire pour déterminer s'il faut demander l'approbation du maintien de cette subvention.

Un financement total de 7,5 M$ pour l'ISRE a été approuvé et l'accord de subvention actuel est en vigueur jusqu'au 31 mars 2010.

Objectifs

L'évaluation visait à traiter cinq enjeux fondamentaux qui figurent dans les énoncés suivants :

Pertinence

Enjeu 1 : Nécessité continue du programme. Évaluer dans quelle mesure le programme continue de satisfaire à un besoin démontrable et répond aux besoins des Canadiens.

Enjeu 2 : Harmonisation avec les priorités du gouvernement. Évaluer les liens entre les objectifs du programme et i) les priorités du gouvernement fédéral et ii) les résultats stratégiques du Ministère.

Enjeu 3 : Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement. Évaluer le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard de l'exécution du programme.

Rendement (efficacité, efficience et économie)

Enjeu 4 : Obtention des résultats escomptés. Évaluer les progrès en vue de l'obtention des résultats escomptés en ce qui a trait aux objectifs de rendement ainsi qu'à la portée et à la conception du programme, y compris les liens et la contribution des extrants aux résultats.

Enjeu 5 : Démonstration d'efficience et d'économie. Évaluer l'utilisation des ressources par rapport à la production des extrants et aux progrès en vue de l'obtention des résultats escomptés.

Portée

L'évaluation sommative porte sur les activités financées par la subvention que l'ISRE a entreprises depuis avril 2005. Elle englobe une évaluation de la pertinence continue et du rendement de l'ISRE. En ce qui touche le rendement, l'évaluation est axée sur les principaux éléments, à savoir la recherche, la diffusion de l'information et la consultation.

Méthodologie

Un examen des rapports annuels et des documents connexes de l'ISRE a permis une compréhension approfondie du mandat, des buts et des objectifs de l'Institut. Les méthodes de collecte et d'analyse des données étaient à la fois qualitatives et quantitatives.

Des entrevues ont été menées auprès d'intervenants clés, dont le président de l'ISRE et les membres du conseil d'administration, le Directeur – Production à contrat de la force (Air) (DPCF Air) et son personnel, ainsi que le commandant et des membres du personnel de la 5e Escadre Goose Bay.

En 2005, le DPCF Air a élaboré pour l'ISRE l'ébauche d'un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR), y compris un modèle logique et une stratégie de mesure du rendement. Toutefois, le CGRR n'a pas été examiné ni approuvé officiellement par le CR, car le paiement de transfert était une subvention désignée. Par conséquent, l'évaluation des résultats attendus de l'ISRE a été effectuée en fonction de la liste d'objectifs approuvés figurant dans l'accord de subvention, en plus de la liste de résultats auxquels les travaux de l'ISRE doivent contribuer. Ces critères sont énumérés dans la sous-section « Description du programme ».

Des questionnaires destinés aux membres du Conseil de l'ISRE ont été élaborés pour aider à déterminer leur niveau de satisfaction à l'égard des recherches et des activités connexes de l'ISRE. Les questions ont été posées en face à face lors de deux rencontres avec le conseil d'administration de l'ISRE au printemps 2009. On s'est servi d'une échelle de sept points pour évaluer dans quelle mesure les membres étaient d'accord avec chacun des énoncés. Une rencontre a eu lieu avec les membres autochtones du Conseil tandis qu'une deuxième s'est déroulée avec les membres du conseil d'administration qui sont des représentants communautaires et régionaux.

Une matrice d'évaluation (annexe B) a été établie pour déterminer les questions d'évaluation et les méthodes de collecte des données relativement aux principaux thèmes de l'étude : la pertinence et le rendement.

Limites de l'étude

Les sondages et les entrevues n'ont pas été menés auprès des groupes autochtones ou municipaux dans les régions représentées par les membres du conseil d'administration.

L'ISRE est une organisation sans lien de dépendance avec le MDN. Le Ministère n'exerce donc aucun contrôle direct sur la gestion ou la prise de décisions de l'Institut.

Description du programme

L'ISRE est un organisme à but non lucratif qui est constitué en vertu d'une loi provinciale et qui fonctionne sans lien de dépendance avec le MDN. Il effectue des projets de recherche et de surveillance scientifiques liés à l'impact des activités d'entraînement militaires sur les écosystèmes du Labrador et du Nord-Est du Québec à l'intérieur de la ZEBA, laquelle est administrée par la 5e Escadre Goose Bay. Des recherches portent également sur les effets socio-économiques de ces activités dans la région.

Comme l'indique la figure 1, l'ISRE a à sa tête un président qui relève à la fois du ministre de l'Environnement et du Min DN. Un conseil d'administration et un comité d'examen scientifique (CES) relèvent du président. Le conseil d'administration est formé de dix membres votants[1] et de cinq membres sans droit de vote[2]; il est responsable d'établir les priorités de recherche et de veiller à ce que les politiques et critères pertinents soient appliqués lorsqu'il s'agit de faire appel à des entrepreneurs et d'accorder du financement pour des activités de recherche. Le CES se compose d'experts reconnus qui ont été choisis en raison de leur connaissance des questions relatives à l'écosystème du Nord et des gens qui y vivent. Il fournit une orientation et un soutien scientifiques, soumet toutes les publications scientifiques de l'ISRE à un processus d'examen par les pairs, assure la pertinence des activités de surveillance et de recherche proposées par rapport au mandat de l'ISRE et offre au conseil d'administration des conseils sur les priorités de surveillance et de recherche.

Le Min DN a délégué au Chef d'état-major adjoint de la Force aérienne (ACEMFA)/ DPCF Air le pouvoir d'approuver, de signer et de modifier les accords de subvention avec l'ISRE. Le DPCF Air rend compte au Sous-ministre (SM), par le biais de la chaîne de commandement, de tous les aspects du programme. Il a délégué au chef de la Section

[1] Membres votants : les représentants de la Société Makivik, de la Nation Naskapi, de la Nation Innu, de la Nation des Métis du Labrador, du gouvernement du Nunatsiavut, de Mamit Innuat, de la ville de Happy Valley-Goose Bay, de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie, du bureau d'administration municipale de Churchill Falls et de la Commission de développement économique (CDE) du Centre du Labrador.

[2] Membres sans droit de vote : les représentants d'Environnement Canada, du gouvernement du Québec et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le commandant de la 5e Escadre Goose Bay et le Directeur – Production à contrat de la force (Air).

de l'entraînement de forces militaires étrangères (EFME) Goose Bay les fonctions de gestionnaire de programme chargé de la surveillance stratégique de l'EMFE à Goose Bay.

L'ISRE a pour mandat :

- de viser la protection de l'environnement et, selon les principes de développement durable, de contribuer à la viabilité du programme d'entraînement militaire au vol;
- d'assurer une vérification indépendante des effets environnementaux ainsi que de fournir des compétences et des conseils pour structurer des mesures satisfaisantes de surveillance et d'atténuation;
- de créer un climat de confiance parmi tous les groupes touchés par le programme d'entraînement militaire.

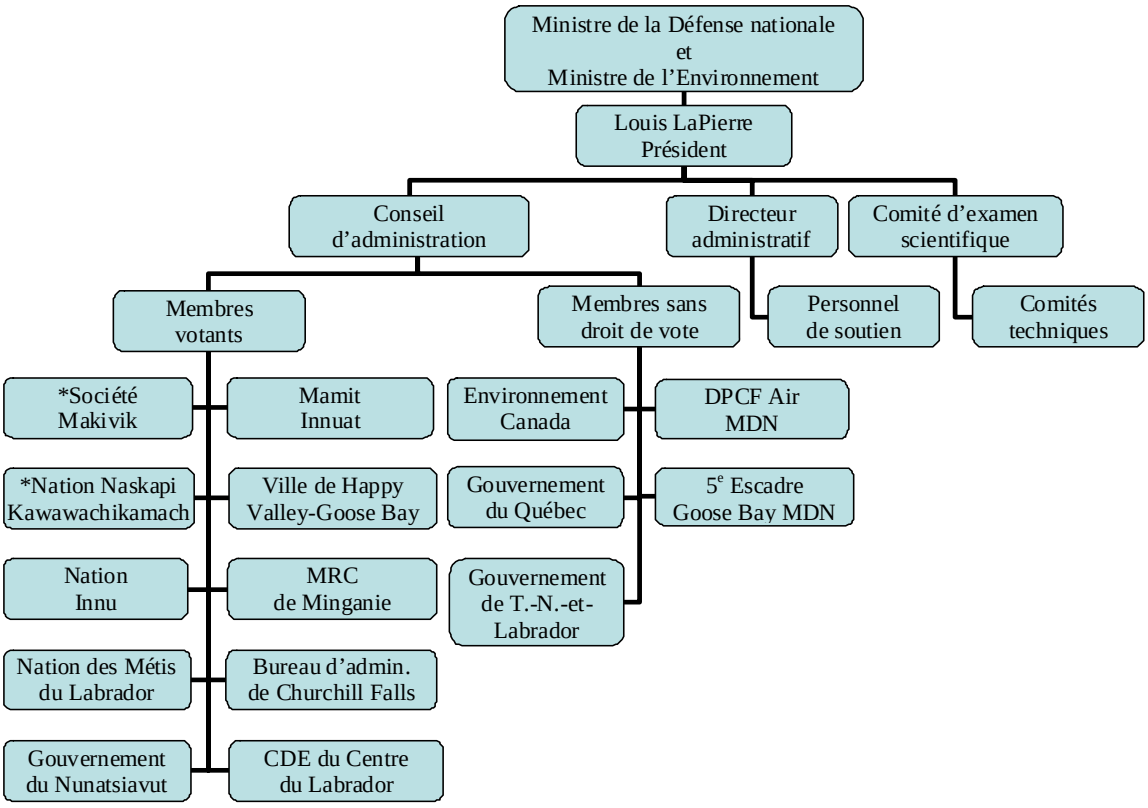

Figure 1. Organigramme de l'ISRE. Cet organigramme présente les trois composantes de l'ISRE qui relèvent du président : le conseil d'administration, le directeur administratif et le Comité d'examen scientifique.

* À noter que la Société Makivik et la Nation Naskapi de Kawawachikamach siègent au conseil à tour de rôle pendant deux ans.

Les objectifs de l'ISRE sont les suivants :

- entreprendre, coordonner, appuyer et mener des recherches environnementales;
- surveiller les incidences des activités d'entraînement militaires menées au-dessus du Nord-Est québécois et du Labrador et proposer des mesures d'atténuation;
- encourager l'inclusion ou l'intégration des connaissances environnementales autochtones et la coopération, dans le cadre des activités de recherche et de surveillance, entre le MDN, les établissements scientifiques, les centres de recherche, les consultants et les universités qui s'intéressent au mandat et aux objectifs de l'ISRE;
- promouvoir une solide compréhension des travaux de l'ISRE au sein de la population et assurer la circulation de l'information entre l'Institut et le public.

Donner des conseils et de l'information aux intervenants afin de réduire le plus possible les incidences environnementales de l'entraînement au vol à basse altitude et d'autres activités d'entraînement dans la ZEBA et ses environs. Les résultats des travaux de l'ISRE doivent contribuer à :

- réduire dans toute la mesure du possible les incidences environnementales de l'entraînement au vol à basse altitude à Goose Bay;
- développer les connaissances sur les habitants, la flore et la faune du Nord-Est québécois et du Labrador;
- instaurer un climat de confiance chez divers groupes autochtones et autres groupes d'intervenants, en ce sens que les opérations du MDN ne nuisent pas à leurs intérêts.

Constatations et recommandations

Pertinence

Enjeu 1 : Nécessité continue du programme. Évaluer dans quelle mesure le programme continue de satisfaire à un besoin démontrable et répond aux besoins des Canadiens.

En ce qui concerne l'entraînement au vol à basse altitude, la demande actuelle des Forces canadiennes (FC) et des forces alliées est faible. De plus, le PEM, dont l'ISRE était une condition préalable, n'est plus en vigueur. Les objectifs de l'ISRE ont donc évolué, et l'Institut ne met plus l'accent comme autrefois sur les activités d'atténuation et de surveillance environnementales qui découlent uniquement de l'entraînement militaire au vol à basse altitude. Bien que la mission et le mandat actuels de l'ISRE n'englobent pas d'autres activités d'entraînement militaires que l'entraînement au vol à basse altitude, les travaux de recherche environnementale de l'ISRE incluent maintenant l'étude des effets environnementaux des futures activités d'entraînement militaires proposées dans la ZEBA.

L'utilisation continue de la ZEBA par le MDN exige que le gouvernement fédéral assure une gérance environnementale appropriée dans la région. Pour répondre à cette exigence, l'ISRE est une organisation unique qui concentre ses efforts sur les études environnementales dans la ZEBA et sert de tribune pour des consultations informelles et des discussions éclairées entre divers groupes touchés par les activités militaires. À ce titre, il réunit des représentants de groupes autochtones, des spécialistes de l'environnement ainsi que des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux dans le cadre de partenariats de travail à la fois informels et établis, afin d'étudier et de surveiller les effets environnementaux des activités militaires dans la ZEBA. Outre la recherche environnementale, l'ISRE favorise et maintient un niveau efficace de communication, de confiance et de compréhension parmi tous les intervenants.

Recommandation

Effectuer un examen conjoint de l'énoncé de mission, du mandat et de l'accord de subvention de l'ISRE afin d'assurer l'inclusion de toutes les activités d'entraînement militaires dans la ZEBA.
BPR : DPCF Air

Enjeu 2 : Harmonisation avec les priorités du gouvernement. Évaluer les liens entre les objectifs du programme et i) les priorités du gouvernement fédéral et ii) les résultats stratégiques du Ministère.

L'une des priorités du gouvernement du Canada, qui est réalisée par le biais du mandat du ministère de l'Environnement, consiste à coordonner les programmes environnementaux ainsi qu'à préserver et à améliorer l'environnement naturel. Plus précisément, le ministère de l'Environnement, au nom du gouvernement fédéral, est chargé de coordonner les politiques et programmes régissant la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, y compris les oiseaux migrateurs

et la flore et la faune en général[3]. Cette priorité fédérale est liée à l'objectif de l'ISRE qui consiste à entreprendre, coordonner, appuyer et mener des recherches environnementales.

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fait partie d'une stratégie fédérale à trois volets qui vise la protection des espèces fauniques en péril. Cette loi, qui est le fruit de la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, prévoit aussi des engagements en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril et des activités dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril. La LEP est une loi fédérale visant à prévenir l'extinction d'espèces sauvages et à favoriser leur rétablissement. Deux espèces qui vivent dans la ZEBA, et qui sont désignées par la LEP, font l'objet de travaux d'étude et de surveillance de l'ISRE : il s'agit du garrot d'Islande et du caribou des bois.

Dans l'Architecture d'activités de programmes (AAP) du MDN, les travaux de l'ISRE relèvent de l'activité de programme « Protection et gérance de l'environnement », qui s'inscrit dans le résultat stratégique ministériel « Soins et soutien aux Forces canadiennes et contribution à la société canadienne ». Cette activité de programme favorise la santé et la sécurité publiques et appuie le développement durable sur les terrains de la Défense grâce à une protection et à une gérance conformes aux lois et politiques fédérales pertinentes.

Enjeu 3 : Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement. Évaluer le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard de l'exécution du programme.

Le rapport de la Commission d'évaluation environnementale du BFEEE publié en février 1995 précisait que l'ISRE donnerait des conseils sur les conditions devant régir les vols à basse altitude, relativement aux aspects suivants : les critères de restriction des survols, les mesures d'atténuation, la recherche, la surveillance des effets, la vérification de la conformité, les limites de la ZEBA et l'utilisation du territoire pour des projets dans cette zone.

Conformément aux responsabilités environnementales du gouvernement fédéral, les activités militaires dans la ZEBA sont effectuées d'une façon durable qui protège l'environnement, tout en permettant l'obtention de résultats opérationnels. Les activités sont planifiées afin d'assurer le respect de la Directive et ordonnance administrative de la Défense (DOAD) 4003-2 (Évaluation environnementale), de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et du règlement sur l'évaluation environnementale en vertu de l'*Environmental Protection Act* de Terre-Neuve-et-Labrador.

[3] *Loi sur le ministère de l'Environnement*.

En plus d'exercer une saine gouvernance, le gouvernement fédéral est tenu par la loi, les contrats et la common law de consulter les groupes autochtones touchés[4]. Bien que l'ISRE ne mène pas de consultations auprès des groupes autochtones au nom du MDN, il offre effectivement aux représentants des collectivités autochtones au sein de son conseil d'administration une capacité de recherche indépendante qui peut atténuer les préoccupations environnementales d'une collectivité ou servir de base à des discussions et études ultérieures. Comme le MDN compte deux sièges sans droit de vote au sein du Conseil de l'ISRE, il peut présenter de l'information à tous les membres du Conseil sur les activités d'entraînement militaires proposées et en cours, prendre connaissance des préoccupations des intervenants et avoir accès aux résultats des recherches de l'ISRE. Le gouvernement fédéral peut ensuite entreprendre directement des consultations officielles ou informelles avec les collectivités autochtones touchées, le cas échéant.

[4] Consultation et accommodement des groupes autochtones – Lignes directrices provisoires à l'intention des fonctionnaires fédéraux afin de remplir l'obligation légale de consulter, février 2008, page 5.

Rendement (efficacité, efficience et économie)

Enjeu 4 : Obtention des résultats escomptés. Évaluer les progrès en vue de l'obtention des résultats escomptés en ce qui a trait aux objectifs de rendement ainsi qu'à la portée et à la conception du programme, y compris les liens et la contribution des extrants aux résultats.

Objectif 1 : Entreprendre, coordonner, appuyer et mener des recherches environnementales.

Le conseil d'administration de l'ISRE dresse chaque année le plan de travail de surveillance et de recherche sur les effets à partir des priorités proposées par le CES. Ces propositions découlent des recommandations originales de la Commission de 1995, des initiatives présentées par les représentants autochtones et d'autres membres du Conseil de l'ISRE, ainsi que des travaux des divers comités techniques de l'Institut. Une fois les priorités annuelles établies, le conseil d'administration s'assure que les politiques et critères pertinents sont respectés lorsqu'il s'agit de faire appel à des entrepreneurs et d'accorder des fonds. Le CES reste en contact avec les entrepreneurs, offrant une orientation et un soutien scientifiques à l'égard des activités approuvées de surveillance et de recherche environnementales et soumettant les études terminées à un examen par les pairs.

Depuis la fin du PEM, l'ISRE a réorienté ses études, ses travaux de surveillance et ses recherches sur les effets. Pour étayer une proposition en vue de futures activités d'entraînement au vol supersonique dans la ZEBA, l'ISRE élabore actuellement un modèle de prévision « Boom Cast » qui servira d'outil principal pour évaluer la projection du bruit provenant de ces activités. Outre l'élaboration de protocoles de surveillance concomitants, la recherche englobe aussi la collecte de données écologiques de base dans le cas des espèces qui pourraient être vulnérables aux perturbations par le bruit de l'entraînement au vol supersonique.

En outre, l'ISRE coordonne la recherche environnementale avec d'autres organisations qui s'intéressent aux écosystèmes du Labrador et du Nord-Est québécois. Des protocoles d'entente (PE) sont coordonnés avec le MDN, la Nation Innu, la Nation Naskapi de Kawawachikamach, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nunatsiavut. Ces accords contribuent aux travaux de recherche environnementale menés par l'ISRE et permettent à celui-ci d'avoir accès à des ensembles de données et de les partager, tout en reconnaissant la propriété de l'information. Par exemple, après avoir constaté un lien entre la productivité de nombreuses espèces nordiques et la dynamique des populations de petits mammifères, l'ISRE a mis sur pied un programme de piégeage de petits mammifères en 2007. Pour appuyer cette initiative, il a conclu une entente de partage des coûts et un partenariat avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que des partenariats efficaces avec la Nation Innu, le gouvernement du Nunatsiavut, la Nation des Métis du Labrador et la Nation Naskapi de Kawawachikamach.

Le tableau 1 résume l'activité d'étude de l'ISRE durant la période du financement actuel de la subvention désignée, de 2005 à 2009.

Activité d'étude	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Nombre de nouvelles études proposées	26	16	20	22
Nombre de nouvelles études parrainées et coordonnées	18	17	18	17
Nombre de nouvelles études terminées	16	14	14	16

Tableau 2. Activité d'étude de l'ISRE de 2005 à 2009. Ce tableau indique le nombre d'études proposées, parrainées, coordonnées et terminées durant chaque année du financement actuel de la subvention.

Le conseil d'administration de l'ISRE s'est montré généralement satisfait des travaux de recherche environnementale menés par l'Institut. Certains membres autochtones du Conseil ont dit souhaiter que l'ISRE reçoive des fonds supplémentaires pour effectuer des études axées sur certains animaux d'intérêt autochtone qui comblent un besoin de subsistance pour les membres de leur collectivité, notamment : le porc-épic, le lièvre arctique et la perdrix. Bien que divers groupes autochtones aient indiqué différentes priorités en matière d'études environnementales et souhaité que la liste des priorités annuelles soit davantage élaborée dans une perspective autochtone, on a reconnu que la priorisation des études constitue un équilibre entre les priorités et intérêts autochtones et non autochtones, les espèces prioritaires énumérées par la Commission d'évaluation environnementale, les registres fédéraux et provinciaux des espèces en péril et le mandat de l'ISRE.

Dans l'ensemble, tous étaient d'accord pour dire que les collectivités autochtones étaient bien servies dans les limites du financement mis à la disposition de l'ISRE. Sur une échelle de sept points, le degré de satisfaction des membres autochtones du Conseil variait de (5) à (6), tandis que les représentants communautaires et régionaux ont accordé un (7) à cet élément.

Par ailleurs, les membres du Conseil de l'ISRE se sont dits satisfaits des recherches que l'Institut mène sur les effets socio-économiques des activités militaires dans la ZEBA. Grâce aux études de l'ISRE, la collectivité de Happy Valley-Goose Bay comprend mieux les retombées économiques spécifiques que le MDN et les FC apportent à la région. L'utilité et la bonne qualité des recherches socio-économiques de l'ISRE ont fait l'unanimité, mais les membres du Conseil ont recommandé d'en effectuer davantage pour d'autres collectivités autochtones. Les cotes attribuées par les membres autochtones du Conseil variaient de (3) à (5) sur un total de (7), les cotes inférieures indiquant qu'ils n'avaient pas encore bénéficié de ces recherches. Les représentants communautaires et régionaux ont donné un (7) à cet élément.

Objectif 2 : Surveiller les incidences des activités d'entraînement militaires menées au-dessus du Nord-Est québécois et du Labrador et proposer des mesures d'atténuation.

Au sein du MDN, le DPCF Air remplit un rôle de planification stratégique et est responsable du financement ministériel des activités de la 5e Escadre Goose Bay ainsi que du financement de l'ISRE. Il incombe à l'escadre d'assurer un soutien opérationnel à l'entraînement et aux activités militaires, notamment la mise en œuvre quotidienne des mesures d'atténuation environnementale. Ces dernières visent à réduire, à éviter ou à contrôler les incidences néfastes que l'entraînement militaire pourrait avoir sur l'environnement. Il s'agit, entre autres, des programmes de restriction des survols et de surveillance exécutés par la 5e Escadre Goose Bay en vue de déterminer et de prévenir les perturbations dans les lieux d'activité humaine et les secteurs au sol abritant des espèces fauniques sensibles. Ces secteurs dans la ZEBA sont identifiés grâce aux données antérieures et aux études de surveillance en temps réel effectuées par l'ISRE et par d'autres organismes de gestion des ressources. Les secteurs de restriction des survols en raison de l'activité humaine sont désignés en réponse aux demandes de consultation de collectivités et aux notifications volontaires de personnes qui planifient des activités dans la ZEBA, ainsi qu'à des enquêtes actives du personnel de la 5e Escadre Goose Bay. Les critères de restriction des survols définissent les circonstances dans lesquelles des secteurs sont fermés et rouverts, de même que l'étendue de la protection spatiale ou temporelle. Les programmes d'évitement de l'activité humaine et de la faune font partie du Système de gestion de l'environnement (SGE). Le programme d'évitement de la faune repose sur les critères étayés par les activités de surveillance sur le terrain ayant trait aux « Composantes valorisées d'un écosystème » (CVE)[5]. Les critères sont fondés sur plusieurs facteurs, notamment les ouvrages scientifiques disponibles, l'importance scientifique ou culturelle des espèces et les consultations menées auprès des ministères fédéraux et provinciaux. À mesure que sont déterminés les effets de l'interaction entre, d'une part, les activités humaines et diverses espèces fauniques et, d'autre part, les activités d'entraînement dans la région, des critères précis de restriction des survols sont élaborés et améliorés. Les changements proposés à ces critères, définis avec les Ordres d'atténuation (OA)[6] de la 5e Escadre Goose Bay, sont diffusés dans l'ensemble de l'ISRE afin que les intervenants, y compris les groupes autochtones, puissent formuler des commentaires.

Selon ses statuts, l'ISRE se définit comme étant l'organisation qui :

- vérifiera l'exactitude et la pertinence des incidences environnementales prévues et appuiera la recherche sur les effets;
- vérifiera l'efficacité des mesures d'atténuation;
- examinera/validera les divers critères d'atténuation.

[5] Les composantes valorisées d'un écosystème peuvent intégrer à la fois l'environnement naturel et le milieu humain. En vertu de la LCEE, il s'agit des éléments environnementaux d'un écosystème qui sont désignés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, historique, archéologique ou esthétique. La valeur d'une composante d'écosystème peut être déterminée en fonction d'idéals culturels ou de préoccupations scientifiques.

[6] Les ordres d'atténuation sont publiés avec l'autorisation du commandant de la 5e Escadre Goose Bay et sont les Instructions permanentes d'opération (IPO) applicables au SGE MTGB.

En vertu de la LCEE, le MDN est l'autorité responsable de l'élaboration et de la gestion des programmes d'atténuation pertinents pour appuyer ses activités.

Le SGE de la 5e Escadre Goose Bay vise à réduire au minimum les incidences environnementales néfastes qui pourraient résulter des activités d'entraînement militaires, tout en maintenant des conditions appropriées au soutien d'un programme viable d'entraînement militaire. Parce que la DOAD 4003-0 désigne la norme 14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) comme modèle de SGE pour le MDN et afin de veiller à ce que le programme d'atténuation environnementale (PAE) demeure efficace, le DPCF Air a obtenu la certification ISO 14001 en 2003 et en a fait la norme de son SGE à l'égard de l'EFME au Canada. En 2006, il a transféré les pouvoirs et les responsabilités concernant le SGE-EMFE et les OA à la 5e Escadre Goose Bay. Celle-ci a élaboré et mis en œuvre le SGE et l'a fait certifier de nouveau afin de démontrer sa capacité d'appliquer systématiquement les exigences réglementaires pertinentes qui se rapportent à toutes les activités militaires dans la ZEBA. Le SGE sert à guider l'élaboration, la mise en œuvre et la tenue à jour du Système de gestion de l'environnement de Military Training Goose Bay (SGE MTGB), qui répond aux exigences de la politique environnementale du MDN et du gouvernement du Canada. Le SGE MTGB comprend la politique environnementale du SGE et les OA de la 5e Escadre.

Les OA établissent les procédures nécessaires pour réduire les effets environnementaux néfastes que peuvent subir les écosystèmes, la faune et la flore, et englobent aussi les aspects socio-économiques et culturels. À titre d'autorité responsable aux termes de la législation actuelle sur l'environnement, la 5e Escadre Goose Bay doit rendre compte de la conception et de la mise en œuvre de son programme d'atténuation visant à réduire les effets néfastes pouvant résulter des activités d'entraînement militaires. Toutefois, le transfert des activités de surveillance à l'ISRE en 2006 a nécessité l'élaboration du plan de travail de l'ISRE touchant la surveillance des mesures d'atténuation et la recherche sur les effets pour les années financières (AF) 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

La surveillance des effets comporte la collecte et l'analyse des données environnementales pertinentes pour faciliter la recherche sur les espèces ou la prise des décisions concernant l'atténuation des incidences sur l'environnement. La réponse du gouvernement au rapport de la Commission en 1995 différentiait les types de surveillance et la responsabilité des activités de surveillance. Le gouvernement a répondu ce qui suit :

> [traduction] « Le MDN est chargé de surveiller les mesures d'évitement pour faire en sorte que les activités au sol soient perturbées le moins possible, conformément à une gestion responsable de l'environnement. Le Ministère continuera d'assumer directement la responsabilité de la surveillance des mesures d'évitement pendant toute la durée du PE. »

Plus particulièrement, le gouvernement a confirmé dans sa réponse la responsabilité du MDN en matière de surveillance :

> [traduction] « Le MDN demeure responsable en dernier ressort de la protection de l'environnement et de la surveillance des effets dans la zone de projet, quel que soit le rôle joué par l'Institut. Ces responsabilités ne peuvent être déléguées ni supprimées. »

Malgré que le gouvernement ait confirmé la responsabilité du MDN à l'égard des programmes de surveillance et d'atténuation à l'appui des activités militaires, l'accord de subvention actuel attribue à l'ISRE la responsabilité de mener les activités de surveillance environnementale que le MDN effectuait auparavant. L'accord de subvention annuel d'une valeur de 1,5 M$ fournit 375 000 $ de plus que l'ancien montant, et ce, pour regrouper toutes les activités de surveillance sous la responsabilité de l'ISRE.

En 2008, l'ISRE a examiné les protocoles de surveillance dans le cas des CVE qui ont été désignées comme pouvant être vulnérables aux perturbations par le bruit de l'entraînement au vol supersonique. En outre, le CES et les comités techniques continuent de remédier aux lacunes des connaissances associées aux effets des perturbations par le bruit provenant de diverses initiatives d'entraînement militaires, afin d'assurer les niveaux de protection voulus, en particulier pour les espèces faisant l'objet d'une protection spéciale et celles qui revêtent un intérêt spécifique pour les peuples autochtones. Cette année, l'ISRE entreprend un vaste examen des activités actuelles d'atténuation et de surveillance, notamment une évaluation des données de tous ses programmes de surveillance sur le terrain depuis 1996. Après cet examen, l'ISRE projette de recommander au MDN des modifications au programme d'atténuation actuel, le cas échéant.

Les membres du Conseil de l'ISRE se sont dits satisfaits des mesures d'atténuation existantes, qu'ils jugeaient appropriées et efficaces. Sur une échelle de sept points, le niveau de satisfaction des membres autochtones du Conseil se situait à (5) et (6), et celui des représentants communautaires et régionaux à (7). Cependant, la 5e Escadre Goose Bay a formulé des préoccupations quant aux effets du transfert des responsabilités de surveillance à l'ISRE. Malgré ce transfert de responsabilités, le MDN demeure l'autorité responsable et, avant 2006, il était chargé de recueillir toutes les données en temps réel. Avec la répartition actuelle des responsabilités, la 5e Escadre Goose Bay fournit à l'ISRE le SGE, les OA et tous les rapports de vérification de l'ISO 14001. Bien que la 5e Escadre Goose Bay reçoive certaines informations de position en temps réel de l'ISRE, ce dernier ne répond pas à ses besoins opérationnels immédiats. La 5e Escadre Goose Bay a besoin de données de position en temps réel pour satisfaire aux exigences et aux demandes d'entraînement en temps réel, déterminer des mesures d'atténuation en temps réel viables et efficaces, désigner les secteurs d'entraînement au vol concomitants et appropriés et respecter ses obligations vis-à-vis du SGE MTGB.

Recommandation

Discuter des rapports mutuels, des responsabilités et des obligations du DPCF Air et de la 5e Escadre Goose Bay et les clarifier conformément à la description qui figure actuellement dans le PE entre le MDN et l'ISRE.
BPR : DPCF Air

Objectif 3 : Encourager l'inclusion ou l'intégration des connaissances environnementales autochtones et la coopération, dans le cadre des activités de recherche et de surveillance, entre le MDN, les établissements scientifiques, les centres de recherche, les consultants et les universités qui s'intéressent au mandat et aux objectifs de l'ISRE.

Une priorité de l'ISRE consiste à travailler avec toutes les parties touchées par l'entraînement militaire dans la ZEBA. Le président de l'ISRE a réussi à créer un climat de confiance et de respect mutuel parmi les divers membres du conseil d'administration, avec ou sans droit de vote, qui ont souvent des valeurs et des objectifs différents.

Les connaissances environnementales autochtones ont été intégrées dans les travaux de recherche et de surveillance de l'ISRE par les moyens suivants :

- Lors des réunions du Conseil de l'ISRE, les membres autochtones font des recommandations quant aux espèces à étudier.
- Des entreprises autochtones mènent des recherches sur les espèces.
- Les connaissances autochtones sont intégrées aux niveaux des ateliers et des comités techniques.
- Les membres du Conseil de l'ISRE (membres votants) sont des représentants des collectivités autochtones.
- L'ISRE tient des consultations avec les « Comités des aînés » dans les collectivités.

Les membres du Conseil de l'ISRE ont convenu que les connaissances autochtones sont très appréciées au sein de l'Institut et qu'on a fermement l'intention de les intégrer. Ils ont fait observer que l'ISRE a grandement réussi à faire participer les diverses collectivités touchées et à solliciter des connaissances autochtones. Lors des réunions du conseil d'administration et des comités techniques, on favorise la possibilité d'inclure les connaissances autochtones pour appuyer les activités de recherche de l'ISRE. Or, les membres du Conseil ont indiqué que les sociétés, les consultants ou les établissements spécialisés dans la recherche pourraient encore apporter de nombreuses améliorations afin de bien intégrer les connaissances autochtones dans leurs travaux. Les membres autochtones du Conseil ont souligné que cette exigence revêt pour eux une importance cruciale et que les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) doivent être intégrées dans toutes les études.

À l'heure actuelle, les entrepreneurs présélectionnés peuvent présenter des propositions visant à effectuer des recherches de l'ISRE, et le CES exerce une surveillance pour garantir l'exactitude et l'intégrité scientifiques des projets et activités de recherche. Bien que l'ISRE ait l'intention d'intégrer les connaissances autochtones dans les contrats de recherche, les membres autochtones du Conseil ont parlé de l'impression selon laquelle la nécessité d'inclure les CTA n'était pas toujours prise au sérieux. Parmi les exemples mentionnés :

- Des entreprises semblaient exploiter des lacunes dans les contrats pour négliger ou réduire la nécessité d'inclure les CTA.

- Des entreprises semblaient s'intéresser davantage au financement qu'à l'exactitude de leurs recherches.
- Des entreprises semblaient croire qu'elles n'étaient pas obligées de définir l'étendue des connaissances autochtones dans leurs rapports.
- La participation autochtone au sein d'un groupe de recherche était souvent interprétée comme étant identique au fait d'intégrer les CTA dans les rapports.

Pour faire progresser l'inclusion des CTA dans les études de l'ISRE, les membres autochtones du Conseil se sont réunis en 2008 afin de discuter de la façon dont le processus de demande de propositions (DP) pourrait servir à déterminer les critères d'intégration des questions autochtones dans les futurs travaux de recherche.

La discussion tenue avec les membres du Conseil de l'ISRE au sujet de cet objectif a donné lieu à des évaluations très variées. Il y avait consensus quant à l'amélioration de l'intégration des connaissances environnementales autochtones et de la coopération dans les activités de recherche et de surveillance; toutefois, le niveau de satisfaction des membres autochtones à l'égard de la situation actuelle variait entre (2) et (6) sur une échelle de sept points, tandis que celui des représentants communautaires et régionaux se situait à (7).

Recommandation

Établir des critères ou des mécanismes pour s'assurer que les CTA sont intégrées dans la conduite et les résultats des recherches et des conférences parrainées par l'ISRE.
BPR : DPCF Air en discussion avec l'ISRE

Objectif 4 : Promouvoir une solide compréhension des travaux de l'ISRE au sein de la population et assurer la circulation de l'information entre l'Institut et le public.

La stratégie de communication de l'ISRE repose sur la disponibilité de l'information et l'approche communautaire. La diffusion de renseignements par l'ISRE a favorisé un niveau de confiance et de compréhension chez les divers groupes et collectivités touchés par les activités d'entraînement militaires dans la ZEBA. Toutes les publications de l'ISRE sont disponibles en français et en anglais sur le site Web de l'Institut ou auprès de son bureau principal. Même si le rapport annuel de l'ISRE constitue la principale source d'information sur ses projets, activités et recherches, son site Web renferme plusieurs bases de données documentaires sur les recherches et rapports précédents de l'ISRE. On y trouve également des galeries de photos des concours de photographie annuels de l'ISRE, auxquels participent des fonctionnaires, des chercheurs et des membres du grand public.

L'ISRE fait directement appel à la participation des collectivités touchées dans l'ensemble du Labrador et du Nord-Est québécois. Au cours de la dernière année, les membres autochtones du Conseil ont tenu des ateliers dans leurs collectivités respectives afin de recueillir des commentaires sur les CVE et de définir les liens autochtones connexes. Divers PE de partage de données entre l'ISRE et des organisations d'intervenants autochtones, fédérales et provinciales contribuent aussi à accroître le niveau de compréhension concernant les travaux de l'ISRE.

Les membres du Conseil étaient unanimes à dire que l'ISRE a un excellent site Web et qu'il l'utilise pour partager ses recherches et son information avec d'autres. En outre, les membres autochtones du Conseil ont indiqué que l'Institut possède un programme de sensibilisation dynamique et efficace qui englobe des activités dans les écoles, la participation de scientifiques, le financement d'ateliers et des entrevues avec les médias. Les membres du Conseil ont également félicité l'ISRE pour les rencontres qu'il tient avec les diverses collectivités et l'attention qu'il porte aux jeunes Autochtones. Les membres du Conseil ont mentionné tout particulièrement que le président et le personnel de l'Institut sont des personnes compétentes et utiles.

Les membres du Conseil étaient tous d'avis que l'ISRE favorise une bonne compréhension de ses travaux et fournit assez d'information au public. Le degré de satisfaction des représentants autochtones, communautaires et régionaux était très élevé, la plupart d'entre eux ayant choisi (7) sur l'échelle de sept points.

Recommandation

Discuter avec l'ISRE de la possibilité d'inclure un sondage sur son site Web afin d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de l'information diffusée sur le site.
BPR : DPCF Air

Objectif 5 : Donner des conseils et de l'information aux intervenants afin de réduire le plus possible les incidences environnementales de l'entraînement au vol à basse altitude et d'autres activités d'entraînement dans la ZEBA et ses environs.

Si la recherche environnementale montre que les activités militaires dans la ZEBA entraînent d'importantes incidences environnementales négatives qui ne peuvent être atténuées ou justifiées, l'ISRE peut recommander, à la fois au Min DN et au ministre de l'Environnement, que ces activités soient restreintes ou supprimées progressivement. Étant donné le faible nombre actuel de vols d'entraînement militaires, outre les mesures de surveillance et d'atténuation qui ont été établies dans la ZEBA, l'ISRE n'a pas eu à envisager cette recommandation durant la période antérieure ou actuelle de l'accord de subvention.

Résultats des travaux de l'ISRE

En plus des cinq objectifs, l'accord de subvention stipule que les travaux de l'ISRE doivent contribuer aux trois résultats suivants :

Résultat 1. Réduire dans toute la mesure du possible les incidences environnementales de l'entraînement au vol à basse altitude à Goose Bay.

L'objectif 5 traite de ce résultat.

Résultat 2. Développer les connaissances sur les habitants, la flore et la faune du Nord-Est québécois et du Labrador.

La vaste gamme de recherches et d'activités de relations publiques effectuées par l'ISRE a contribué à l'obtention de ce résultat. Le tableau 2 donne des exemples des études de l'ISRE :

Espèce	Activités	Rapports
Caribou des bois	Relevés/recensements des populations. Colliers hybrides GPS–satellite.	Pose de nouveaux colliers sur des caribous des bois des monts Red Wine. Classification des caribous des bois de la rivière Joir. Classification des caribous des bois du lac Joseph.
Troupeau de caribous de la rivière George	Analyse de faisabilité portant sur la collecte continue des données. Analyse des mouvements migratoires.	
Données sur les habitats	Recueillies pour de nombreux projets. Ensembles de données d'images Ikonos à haute résolution.	
Arlequin plongeur	Relevés des tendances démographiques.	Relevés de surveillance des tendances démographiques de l'arlequin plongeur à Terre-Neuve-et-Labrador.
Balbuzard pêcheur	Programme de surveillance à long terme. Comparaison entre le succès d'occupation des nids et l'efficacité de la reproduction à l'intérieur et à l'extérieur de la ZEBA.	Surveillance du balbuzard pêcheur dans la ZEBA au Labrador. Revue statistique de la surveillance du balbuzard pêcheur dans la ZEBA au Labrador et à l'Est du Québec.
Nyctale de Tengmalm	Étude triennale visant à évaluer les effets des vols à basse altitude. Les études ont contribué à l'élaboration de dispositifs et de méthodes qui pourraient être exportés.	Étude des écosystèmes des vallées fluviales – Composante sur la nyctale de Tengmalm.
Chauve-souris	Projet visant à évaluer les effets des vols à basse altitude.	
Petits mammifères	Tenue d'un atelier pour étudier la possibilité de mettre sur pied un réseau permanent de surveillance de petits mammifères au Labrador.	
Programme de piégeage de petits mammifères	Tenue de séances de formation pour présenter le protocole de piégeage afin de s'assurer que les données seraient recueillies de la même façon à tous les sites de piégeage.	Projet de rassemblement des données concernant les petits mammifères. Réseau de surveillance de petits mammifères.
Garrot d'Islande	Évaluation préliminaire de la nidification dans la zone proposée pour l'entraînement au vol supersonique.	Garrot d'Islande – Repérage des habitats et relevé de population.
Canard de mer		Évaluation de la répartition et de l'abondance de la macreuse à front blanc et de la macreuse noire dans la partie est de la ZEBA au Labrador.
Aigle royal et pygargue à tête blanche	Programmes d'étude et de surveillance pour recueillir des observations de base en prévision de l'entraînement au vol supersonique.	Étude des conditions de base concernant l'aigle royal dans la ZEBA.

Espèce	Activités	Rapports
Essai sur le terrain du NestMonitor	Éliminer la nécessité des observations visuelles, pour ainsi réduire les erreurs systématiques liées aux perturbations occasionnées par les chercheurs.	Essai sur le terrain du NestMonitor – Composante pygargue à tête blanche et balbuzard. Essai sur le terrain du NestMonitor – Composante bernache du Canada.
Évaluation des vols supersoniques	Conduite d'une évaluation environnementale. Modèle (Boom Cast) élaboré pour mettre en œuvre un programme de surveillance efficace. Seuils de bruit définis pour chacune des CVE. Détermination de seuils d'évaluation des risques.	
Orignal	Relevés aériens de l'orignal et estimations statistiquement fiables des densités d'orignaux.	Relevés aériens de fin d'hiver de l'orignal au Centre du Labrador.

Tableau 3. Surveillance et recherche environnementales de 2006 à 2008. Ce tableau résume les activités de recherche et les rapports terminés, à la fois pour les espèces d'intérêt et les domaines de recherche importants.

Résultat 3. Instaurer un climat de confiance chez divers groupes autochtones et autres groupes d'intervenants, en ce sens que les opérations du MDN ne nuisent pas à leurs intérêts.

Les membres du Conseil de l'ISRE ont indiqué qu'avant la création de l'Institut, il y avait beaucoup de méfiance entre les divers groupes autochtones et le MDN. Toutefois, grâce au travail et aux efforts de l'ISRE, il existe maintenant un niveau élevé de confiance et des rapports positifs entre les membres du Conseil, et un dialogue ouvert semble s'être établi entre tous les groupes touchés par les activités militaires dans la ZEBA.

Bien que l'ISRE ait instauré un climat de confiance parmi tous les membres du Conseil et leurs collectivités, les membres du Conseil ne représentent pas nécessairement tous les groupes touchés par les activités militaires dans la ZEBA. Certains d'entre eux ont proposé que les Innus de Schefferville et les Inuits soient invités à participer et que la rotation actuelle entre la Société Makivik et la Nation Naskapi de Kawawachikamach prenne fin, de sorte que chaque représentant devienne membre à temps plein du Conseil.

Tous ont affirmé à l'unanimité que l'ISRE avait établi un niveau élevé de confiance. Les cotes accordées par les membres autochtones du Conseil se situaient à (5) et (6) sur l'échelle, mais majoritairement à (6). Les représentants communautaires et régionaux ont attribué une cote plus élevée à cet élément, soit (7). Ils estimaient que le niveau de confiance actuel est très élevé – en grande partie grâce aux aptitudes du président – , et que les membres du personnel de l'ISRE créent un climat de respect mutuel pour tous les intervenants.

Enjeu 5 : Démonstration d'efficience et d'économie. Évaluer l'utilisation des ressources par rapport à la production des extrants et aux progrès en vue de l'obtention des résultats escomptés.

En fonctionnant à titre d'organisme de recherche indépendant, l'ISRE a joué un rôle fondamental pour gagner la coopération et la confiance nécessaires des représentants autochtones et de leurs collectivités dans les régions du Labrador et du Nord-Est québécois touchées par les activités d'entraînement militaires dans la ZEBA. Le recours à un programme de subvention pour assurer le financement de l'ISRE a permis au gouvernement fédéral de contrôler sa contribution financière, de surveiller la façon dont les fonds sont dépensés et de suivre les progrès en vue de l'obtention des résultats escomptés.

Pour utiliser efficacement les ressources, les compétences et les données existantes afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs, l'ISRE a conclu des PE et des ententes judicieuses de partage des coûts avec diverses organisations autochtones, scientifiques, provinciales et fédérales. En 2006, conformément aux principes de responsabilisation établis par le gouvernement fédéral, un appel de déclarations d'intérêt a été lancé afin d'identifier les entreprises admissibles qui pourraient effectuer des activités à l'appui du plan de recherche de l'ISRE. En 2008, les entrepreneurs présélectionnés ont eu l'occasion de présenter des propositions et de mener des recherches pour l'ISRE.

Le tableau 3 indique le montant de la subvention qui est en fait dépensé chaque année. Le maximum payable à l'ISRE s'élève à 7 500 000 $ sur la période de cinq ans.

Fin de l'exercice	Recettes	Dépenses	Différence
Mars 2006	1 540 570	1 382 708	157 862
Mars 2007	1 566 794	1 408 595	158 199
Mars 2008	1 569 188	2 013 781	(444 593)
Mars 2009	1 531 559	1 976 733	(445 174)
Mars 2010	AD	AD	AD
Total à ce jour	6 208 111	6 781 817	(573 706)

Tableau 4. Dépenses annuelles de l'ISRE – de 2006 à 2010. Ce tableau indique les recettes, les dépenses et les différences entre les deux pour chaque année financière de la période actuelle de subvention de cinq ans.

L'ISRE ne réalise pas les mêmes travaux que d'autres associations, groupes ou organismes de recherche. Les personnes qui ont répondu aux questions d'entrevue du CS Ex ont fait remarquer que l'ISRE est reconnu par d'autres organisations et collectivités comme un modèle de consultation, de coopération et de gérance environnementale. Une seule autre organisation, le « Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage »[7], tient des consultations similaires à plusieurs niveaux avec les gouvernements et les groupes autochtones dans les régions du Labrador et du Québec, mais son mandat est différent.

[7] http://www.cccpp-hftcc.com/fr/n-origine.htm

Compte tenu des raisons pour lesquelles l'ISRE a été créé à l'origine et de l'utilisation militaire continue de la ZEBA, la participation d'une société indépendante et sans but lucratif est considérée comme un moyen efficace de mener des travaux de recherche environnementale ainsi que d'examiner et de valider les activités de surveillance et d'atténuation dans la ZEBA. Par sa pertinence et son rendement, l'ISRE a démontré l'optimisation des ressources.

Autres enjeux

Harmonisation et clarification de la documentation et de la terminologie principales

Il existe un manque de normalisation de la terminologie, des définitions et des références dans et entre les statuts, le mandat et la mission de l'ISRE, le PE entre le MDN et l'ISRE, l'accord de subvention entre le Min DN et l'ISRE et les rapports annuels. Par exemple :

- Dans les statuts, le mandat et la mission de l'ISRE, on utilise de façon interchangeable les expressions « entraînement militaire », « programme militaire d'entraînement au vol », « entraînement à basse altitude » (EBA) et « programme d'entraînement de vol à basse altitude ».
- La désignation « zone d'entraînement militaire » est maintenant utilisée dans tous les documents liés au SGE de la 5e Escadre Goose Bay; le sigle « ZEBA » et l'expression « zone d'entraînement » sont employés dans la plupart des autres documents.
- Dans les statuts de l'ISRE, la définition de « entraînement militaire » exclut les activités des FC et du NORAD.

Recommandation

Normaliser la terminologie employée dans tous les documents officiels, et notamment remplacer l'expression « entraînement au vol à basse altitude » ou « entraînement aérien à basse altitude » par un terme plus générique comme « entraînement militaire ».
BPR : DPCF Air

Annexe A – Plan d'action de la direction

Pertinence

Recommandation du CS Ex

1. Effectuer un examen conjoint de l'énoncé de mission, du mandat et de l'accord de subvention de l'ISRE afin d'assurer l'inclusion de toutes les activités d'entraînement militaires dans la ZEBA.

Mesure de la direction

Il est possible d'élaborer de nouvelles opportunités d'entraînement militaire dans la ZEBA (autres que les activités aériennes à basse altitude), comme l'appui aérien rapproché (AAR)/le contrôle aérien avancé (CAA), le vol supersonique et l'entraînement des forces terrestres. Nous sommes en train de réviser l'accord de subvention actuel de concert avec l'ISRE. Le nouvel accord intégrera les autres activités d'entraînement militaires possibles dans la ZEBA.

BPR : DPCF Air **Date cible :** 30 novembre 2009

Rendement (efficacité, efficience et économie)

Recommandation du CS Ex

2. Discuter des rapports mutuels, des responsabilités et des obligations du DPCF Air et de la 5e Escadre Goose Bay et les clarifier conformément à la description qui figure actuellement dans le PE entre le MDN et l'ISRE.

Mesure de la direction

Le DPCF Air, le président de l'ISRE et le commandant de la 5e Escadre ont discuté des rapports mutuels, des responsabilités et des obligations des trois organisations et les ont clarifiés conformément au PEM révisé entre l'ISRE et le MDN, en date du 22 octobre 2008. Le DPCF Air a conseillé au commandant de la 5e Escadre de présenter ses besoins par le biais du processus de planification des activités afin d'obtenir des ressources additionnelles pour respecter ses obligations et répondre à ses besoins opérationnels immédiats.

BPR : DPCF Air **Date cible :** 30 novembre 2009

ANNEXE A

Recommandation du CS Ex

3. Établir des critères ou des mécanismes pour s'assurer que les CTA sont intégrées dans la conduite et les résultats des recherches et des conférences parrainées par l'ISRE.

Mesure de la direction

À l'heure actuelle, l'ISRE intègre les CTA dans les contrats de recherche, et ses DP ont été modifiées pour inclure les CTA. Toutefois, s'il y a contradiction, c'est la science qui prévaut sur les CTA. Le DPCF Air a néanmoins discuté de cette question plus à fond avec l'ISRE et proposé de surveiller de plus près les travaux des entrepreneurs pour assurer la conformité des CTA.

BPR : DPCF Air en discussion avec l'ISRE **Date cible :** 28 octobre 2009

Recommandation du CS Ex

4. Discuter avec l'ISRE de la possibilité d'inclure un sondage sur son site Web afin d'évaluer la satisfaction du public à l'égard de l'information diffusée sur le site.

Mesure de la direction

Le DPCF Air a discuté avec le président de l'ISRE de la possibilité et de la nécessité d'afficher un questionnaire de sondage sur le site Web de l'ISRE pour évaluer la satisfaction du public à l'égard de l'information diffusée sur le site. L'ISRE considère que c'est une bonne suggestion et elle inclura un sondage sur son site Web.

BPR : DPCF Air **Date cible :** 1er avril 2010

Recommandation du CS Ex

5. Normaliser la terminologie employée dans tous les documents officiels, et notamment remplacer l'expression « entraînement au vol à basse altitude » ou « entraînement aérien à basse altitude » par un terme plus générique comme « entraînement militaire ».

Mesure de la direction

Le DPCF Air, le président de l'ISRE et le commandant de la 5e Escadre ont convenu d'examiner toute la documentation officielle afin de normaliser la terminologie utilisée dans l'ensemble des documents de travail et des publications.

BPR : DPCF Air en discussion avec l'ISRE **Date cible** : 1er septembre 2010

Annexe B – Matrice d'évaluation de l'ISRE

Pertinence

Enjeux

1. **Nécessité continue du programme**

- **Question d'évaluation :** Dans quelle mesure le ou les besoins précis auxquels le programme devait répondre existent-ils toujours?

- **Indicateur de rendement :** Dans quelle mesure le programme continue-t-il de répondre à un besoin démontrable?

- **Sources des données :**
  - Rapports annuels;
  - Entrevues;
  - Accord de subvention.

2. **Harmonisation avec les priorités du gouvernement**

- **Question d'évaluation :** Les priorités du gouvernement et les résultats stratégiques du Ministère ont-ils changé depuis la mise en œuvre du programme, et ce dernier les appuie-t-il?

- **Indicateurs de rendement :**
  - Liens avec les priorités du gouvernement fédéral;
  - Liens avec les résultats stratégiques du MDN (AAP).

- **Sources des données :**
  - Mandat et documentation d'Environnement Canada;
  - *Loi sur les espèces en péril*;
  - Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril;
  - Plan stratégique du MDN;
  - AAP.

3. **Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement**

- **Questions d'évaluation :**
  - Le gouvernement fédéral a-t-il toujours un rôle et des responsabilités dans l'exécution du programme?
  - Le programme fait-il double emploi avec des programmes, politiques ou initiatives mis en œuvre par d'autres intervenants?

- **Indicateur de rendement :** Degré d'harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral.

- **Sources des données :**
  - Rapport sur les activités militaires aériennes au Labrador et au Québec;
  - PE entre le Canada et divers pays de l'OTAN;
  - DOAD 4003-2, Évaluation environnementale;
  - *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
  - Règlement sur l'évaluation environnementale en vertu de l'*Environmental Protection Act* de Terre-Neuve-et-Labrador.

Rendement (efficacité, efficience et économie)

Enjeux

4. **Obtention des résultats escomptés**

- **Question d'évaluation :** Dans quelle mesure les résultats escomptés du programme ont-ils été obtenus, et faudrait-il envisager une autre conception de programme?

- **Indicateurs de rendement :**
  - Nombre de rapports de recherche produits et publiés par année financière;
  - Nombre et objet des consultations et réunions organisées et tenues par année financière;
  - Niveau de satisfaction exprimé par les intervenants;
  - Meilleures relations entre les intervenants;
  - Réduction des incidences environnementales.

- **Sources des données :**
  - Rapports annuels;
  - Documentation de l'ISRE;
  - Entrevues;
  - Questionnaires remplis par les intervenants clés.

5. **Démonstration d'efficience et d'économie**

- **Questions d'évaluation :**
  - Utilise-t-on les moyens les plus appropriés et les plus efficients pour obtenir les résultats du programme, et ces mêmes résultats pourraient-ils être obtenus à moindre coût?
  - Les ressources affectées initialement à ce programme ont-elles toutes été utilisées?

- **Indicateur de rendement :** Preuve selon laquelle les fonds de la subvention ont été utilisés à bon escient.

- **Sources des données :**
  - Rapports financiers de l'ISRE;
  - Documentation de l'ISRE;
  - Entrevues.